

Département : Haute Savoie  
Canton : BONNEVILLE  
Commune : ST JEAN DE THOLOME  
Arrêté n°2021/08

## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

#### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ST JEAN DE THOLOME

VU le code général des collectivités territoriales, article L 2212-1 et suivants ;

VU l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pour permettre les travaux d'eaux usées au lieu dit Savernaz ;

#### ARRETE

**Article 1 :**

Du mercredi 10 mars au vendredi 26 mars 2021 inclus, la circulation des véhicules se interdite sur la voie communale n°7 dite « de Savernaz à Gevaux » de 07h30 à 17h00.

**Article 2 :**

La signalisation et le balisage seront assurés par l'entreprise GERVAIS GILLES.

**Article 3 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de MARIGNIER - SAINT JEOIRE,
- A l'entreprise GERVAIS GILLES,

A Saint Jean de Tholome le 9 mars 2021,  
Le Maire,  
Sabrina ANCEL.

